

VÉNISSIEUX SERVICES

Accès au droit, conflits, médiation : Amely vous donne un coup de main

L'association propose un accès au droit et à la médiation aux Minguettes et au Charréard. Présente sur la région depuis plus de 25 ans, et alors qu'elle bénéficie depuis peu du statut d'intérêt général, Amely effectue un travail conséquent à Vénissieux.

Vous avez besoin de renseignements sur le droit et les actions de médiation ? Amely peut vous aider et vous accompagner.

Au niveau de l'accès au droit, les deux juristes présentes informent sur les droits et aident à la rédaction des courriers. Le plus fréquent concerne le droit des étrangers et les familles sur les 1 100 cas recensés. « Il faut savoir qu'on traite toute question relative au droit exceptée les dossiers prud'homaux, auquel cas nous les orientons vers un avocat mais nous les informons sur les indemnités qu'ils ont droit de percevoir, en sachant que plusieurs personnes ne maîtrisent pas assez le français pour s'en apercevoir, confie Nanaa l'une des juristes. On peut également les aider sur les recours à la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou les réclamations faites sur la famille. »

65 cas réglés sur 100 dossiers

La médiation représente l'autre axe d'Amely nécessitant l'implication de cinq médiateurs chargés de régler les conflits ou du moins les tempérer. « Que ce soit des différends de voisinage ou des litiges, l'objectif est de désamorcer et d'écouter chacune des parties en restant impartial », précise Brigitte, médiatrice de l'association. À l'instar des juristes, les médiateurs désengorgent les tribunaux en facilitant aux personnes les démarches. Les chiffres confirment l'excellent travail réali-



■ L'antenne Amely-Minguettes vous aide à valoir vos droits ou à régler des conflits dans l'intérêt de chacun.

Photo Ibrahim DIAKHITE

REPÈRES

■ Accès au droit

Subventionnée à hauteur de 12 600 € par la Ville de Vénissieux, l'association Amely vous propose gratuitement de l'aide sur des questions de droits ou dans la rédaction de courriers de manière confidentielle.

PRATIQUE Horaires d'ouverture : le lundi, de 14 h 30 à 18 h 30, le mardi, de 9 à 12 heures, et le jeudi, de 9 à

12 heures et de 14 à 17 heures.

■ Médiation

Les médiateurs vous accueillent, vous écoutent et vous conseillent sur une solution possible.

PRATIQUE Horaire d'ouverture : le lundi, de 18 heures à 19 h 30, et le mercredi, de 16 h 30 à 18 h 30.

Prise de rendez-vous auprès des permanences des Minguettes et de Max-Barel.

sé par les médiateurs : 65 % des derniers cas ont abouti à une décision ayant satisfait les deux camps. Les services de la médiation, déjà bien présents dans les quartiers, s'immiscent, peu à peu, dans le milieu scolaire et étendent leurs actions dans l'agglomération Est.

De notre correspondant
Ibrahim Diakhite

PRATIQUE Antenne Minguettes, 21, avenue de la Division-Leclerc, à Vénissieux. Tél. 04.78.70.47.97. Antenne Max-Barel, 46 C, chemin du Charbonnier. Tél. 04.72.51.35.46.

VÉNISSIEUX

Arrêtés anti-expulsion : Michèle Picard devant le tribunal administratif de Lyon mardi

Le 31 mars dernier et pour la septième année consécutive, Michèle Picard, maire de Vénissieux (PCF), conseillère métropolitaine, prenait des arrêtés interdisant sur le territoire communal les expulsions locatives sans solution de logement, les saisies mobilières et les coupures d'énergies et d'eau. Et comme à chaque fois, l'État, via la préfecture, estime que cette décision est illégale et réclame la suspension des arrêtés. C'est le tribunal administratif de Lyon qui devra trancher : en la matière, la jurisprudence est constante et les décisions des maires sont systématiquement retoquées.

Ce qui n'empêche pas Michèle Picard de défendre la légitimité de son action : « Il s'agit d'une bataille politique et juridique contre des pratiques d'un autre âge, avec la volonté de faire évoluer la jurisprudence et qu'un jour ces arrêtés constituent un repart légal contre l'injustice des expulsions. Mobilisons-nous pour exiger une vie digne pour toutes et tous », lance le maire de Vénissieux.

NOTE Un rassemblement de soutien est organisé dès 14 h 45, devant le tribunal, 184, rue Duguesclin, à Lyon 3^e, avant l'audience prévue à 15 h 30.

SAINT-FONS

Un couple suspecté de trafic de cannabis

Un jeune homme de 22 ans et son amie de 20 ans sont soupçonnés de faire du commerce de cannabis. Samedi, lors d'un contrôle, boulevard Yves-Farge, ils étaient en possession de 70 g de résine et d'une balance électronique. Ils ont été placés en garde à vue et l'enquête se poursuit.

LA PASSERELLE INDIENNE

DÉCINES

Du lundi au samedi - Midi et soir
Parking privé

BUFFET À VOLONTÉ
MIDI : 12€90 SOIR : 19€90

57 RUE DE LA FRATERNITÉ - 69150 DÉCINES-CHARPIEU
04 78 49 38 35 hotellapasserelle@gmail.com